BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES
DES CABINETS D'AVOCATS
N°36 – Octobre 2014

La Présidence du Conseil d'Administration de la CREPA a mis à l'ordre du jour du CA du 10 octobre 2014 « *la suspension* » des mandats de deux représentants patronaux de la SEACE. Certains-es leurs reprochent de ne pas remplir leur « *devoir de loyauté* ». C'est dans ce cadre que nous avons fait cette déclaration :

Les administrateurs CGT de la CREPA ne participeront ni au débat ni au vote sur la question à l'ordre du jour.

En effet, il n'est pas question pour nous de stigmatiser untel ou untel au sein d'un Conseil d'Administration. Les administrateurs sont désignés par leurs organisations patronales ou syndicales et ils en prennent la pleine et entière responsabilité.
Il est clair que pour nous, dans ce cadre, chacune et chacun a le droit de défendre ses positions, y compris quand celles-ci remettent en question l'institution.

Messieurs Serizay et Briens, qui portent l'orientation de leurs syndicats, défendent publiquement une certaine conception de la protection sociale qui a pour conséquence la remise en cause, partout, du fondement de notre système de mutualisation et de solidarité en la matière.

Pour autant, c'est par le débat, la confrontation des idées et les batailles revendicatives que nous avons engagées le combat et non par des mesures pseudo-administratives.

Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés de la CREPA et de la branche n'ont rien à attendre de ce type de réunion. En tant qu'organisation syndicale de salariés, ce qui nous importe c'est la pérennité de la CREPA tant de point de vue des emplois que des garanties sociales qu'elle offre aux salariés de la branche. C'est pourquoi, la CGT, avec notamment la CFDT et FO ont demandé la mise à l'ordre du jour du « *rapprochement de la CREPA avec une autre institution de prévoyance* ». C'est à notre avis un point crucial, qui n'a malheureusement pas encore été abordé en CA.

Enfin, sachez que la CGT n'est inféodée à aucune institution ou assureur comme certaines rumeurs l'ont laissé entendre. Notre objectif est et restera en toute circonstance, la défense des intérêts des salariés au regard de nos valeurs et de notre conception du syndicalisme.

A Montreuil, le 10 octobre 2014

✂.....

Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :.....Prénom :.....
Entreprise :.....Fédération :.....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr